Inspection académique de l'Allier
Division des Personnels

DEMANDE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT - Année scolaire 2012-2013:

☐ première demande ☐ renouvellement

Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐

Nom :..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : .....

AFFECTATION ACTUELLE :

Ecole : ..... Commune : .....

FONCTIONS EXERCEES : Adjoint ☐ Directeur ☐ Autres (préciser) ☐

SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXERCER A TEMPS PARTIEL A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2012 :

☐ pour élever un enfant de moins de 3 ans ou un enfant adopté (préciser la date de naissance de l'enfant ou la date d'arrivée au foyer de l'enfant adopté)

Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans au cours de l'année scolaire 2012-2013, veuillez indiquer la modalité de travail que vous envisagez à l'issue de votre temps partiel de droit en cochant la case correspondante :

☐ *Je souhaite prolonger mon activité à temps partiel sur autorisation jusqu'au 31 août 2013*

☐ *Je souhaite reprendre mon activité à temps plein aux 3 ans de mon enfant*

☐ pour donner des soins au conjoint - enfant – ascendant (joindre une copie du livret de famille, certificats médicaux, ….)

☐ bénéficiaire de l'obligation d'emploi (joindre la pièce attestant de votre état et l'avis du médecin de prévention)

☐ pour créer ou reprendre une entreprise (joindre l'avis de la commission de déontologie)

QUOTITE DEMANDEE :

Quotité demandée	Quotité travaillée et rémunération	A cocher
50 %	50 %	
60 % *	60 %	
62,50 %	62,50 %	
70 % *	70 %	
75%	75 %	
80 % *	85,70 %	

* Service organisé dans le cadre d'une répartition annuelle

SURCOTISATION pour les temps partiels autres que le temps partiel de droit pour élever un enfant:
Je demande à cotiser pour la retraite sur la base de mon traitement à temps plein soumis à retenue pour pension :

☐ oui ☐ non

Attention : L'option choisie n'est valable que pour l'année scolaire.

Fait à ....., le .....

Visa de l'IEN :

- Intéressé(e) : Fiche à renvoyer à Mme ou M. l'I.E.N. de circonscription **avant le 16 mars 2012**
- I.E.N. : Fiche à renvoyer à l'Inspection Académique – Division des Personnels – **avant le 22 mars 2012**